

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 28 septembre 2020** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière, par voie de visioconférence
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

264-09-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

265-09-20

RÈGLEMENT 1146-20 CONCERNANT LES CHIENS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1141-20 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement concernant les chiens, portant le numéro 1146-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement concernant les chiens et abrogeant le Règlement 1141-20, lequel est identifié sous le numéro 1146-20.

ADOPTÉE

266-09-20

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 176, ROUTE 132 EST

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour le projet de construction d'un garage-entrepôt pour l'entreprise située au 176, Route 132 Est;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour la construction d'un garage-entrepôt pour l'entreprise située au 176, Route 132 Est.

ADOPTÉE

267-09-20

VENTE D'UNE RÉTROCAVEUSE JOHN DEERE, ANNÉE 2012 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la Ville a mis en vente une rétrocaveuse John Deere, année 2012, par le biais d'un appel d'offres sur le web et les médias sociaux;

Considérant la proposition reçue de l'entreprise Malidan inc. au montant de 38 707 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre reçue de l'entreprise Malidan inc. au montant de 38 707 \$, taxes en sus, pour la vente de la rétrocaveuse de marque John Deere, année 2012. Par le fait même, le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer tous les documents pertinents à cette vente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 40.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière